

RECONNAISSANCE DE LIMITES DE PARCELLES

Vous êtes propriétaire forestier, exploitant agricole et vous souhaitez connaître les limites de vos propriétés.



LES PLUS DE LA PRESTATION

- > Un matériel performant (GPS différentiel)
- > L'expérience de multiples réalisations
- > Un coût d'intervention attractif

Notre offre :

Identifier votre propriété par une matérialisation (peinture) et une ortho photographie des limites parcellaires sur le terrain en 3 étapes :

> **En amont :**

- Préparation des plans des parcelles à délimiter
- Insertion des données sur le GPS
- Mesure des distances et des angles sur les plans papier

> **Sur le terrain :**

- Matérialisation des limites à la peinture
- Reconnaissance des limites/bornes existantes, en lien avec vous

> **En synthèse :**

- Remise d'une cartographie représentant les parcelles repérées sur fond scan 25 ou ortho photographie

En complément, nous pouvons vous proposer une aide et des conseils sur la gestion forestière (exploitation, desserte, estimation, travaux sylvicoles...).

Point de vigilance : la reconnaissance de limites est non opposable aux tiers et ne constitue pas un bornage. Seul un géomètre expert agréé peut effectuer un bornage.

Nos compétences :

- > Des techniciens spécialistes de la gestion forestière, formés au système d'information géographique et équipés de matériels performants (GPS différentiel)
- > Des bases de données agréées (matrice et plans cadastraux)

Notre engagement :

- > Un contrat de service
- > Un interlocuteur identifié, pour réaliser votre projet
- > Un travail collaboratif en lien étroit avec vous

Tarifs et conditions de vente sur demande

CONCRÈTEMENT, LES RÉSULTATS OBTENUS

- > Une connaissance et une valorisation de votre patrimoine
- > La gestion de votre forêt
- > Une cartographie de vos propriétés



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74



Contact
POLE TERRITOIRES
04.79.70.72.20
contact@smb.chambagri.fr

www.services.casmb.fr